

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**Tribunal de l'Entreprise du Hainaut  
- Division Charleroi -Réservé  
au  
Moniteur  
belge**\*20124658\*****14 OCT. 2020****Le Greffier**  
GrefféN° d'entreprise : **0457 846 829****Nom**(en entier) : **ACE MOBILIER URBAIN**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE ANONYME**Adresse complète du siège : **ROUTE DE TRAZEGNIES 500 6031 CHARLEROI****Objet de l'acte : TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL**

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 Octobre 2020.

La totalité des parts représentatives du capital étant présente, l'Assemblée est reconnue apte à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1° Transfert du siège social

A l'unanimité, l'assemblée :

1° décide de transférer le siège social actuellement à la Route de Trazegnies 500 à 6031 Monceau-sur-Sambre vers le Chemin du Notaire 2 à 7170 Manage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15 après lecture et approbation du présent procès-verbal.

Le Président  
DE VOS Karl

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).